

Nouvelles Breves

votre bulletin d'informations municipales

Sommaire

Festivités 1

Sur la commune 2
Illuminations de Noël



Au Conseil municipal 3
Compte-rendu

Personnel communal 3
Nouveau chef d'équipe

Recensement 3

État civil 4

Brèves 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr



Cérémonie des vœux

**Josette Sarradet, Maire
le Conseil municipal**
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

Vendredi 8 janvier 2016 - 19h
Foyer rural d'Aspet

Samedi 9 janvier 2016 - 18h30
Foyer rural de Girosp

Goûter des aînés

Cette année le Centre d'Action sociale de la commune propose un spectacle de cabaret suivi d'un goûter aux aînés de la commune, samedi 23 janvier 2016 à 14h30 au *Bois Perché*. Les personnes conviées recevront un courrier à leur domicile. C'est la revue "Majestic" qui proposera un spectacle de cabaret avec chanteuse et danseuses dans un univers de strass et de paillettes à la salle de cinéma du *Bois Perché*. Le spectacle sera



suivi d'un goûter composé de la traditionnelle galette des rois, de cidre et de boissons chaudes.

Un enfant, un arbre

Comme chaque année depuis 2001, la commune met à l'honneur les enfants nés dans l'année et plante un arbre pour chacun d'entre eux. Cette année trois *albizia* ont été plantés au stade municipal pour les trois enfants suivants : Djune Rollet, fille d'Etienne Rollet et Fiona Mazon, née le 10 décembre 2014, Mathyss Martin, fils de Grégory Martin et Caroline Cherrier, né le 30 août 2015, et Loowen Brousse Lallement, fils de Fany Lallement, né le 9 no-

vembre 2015. La pluie battante a empêché de procéder à la plantation le samedi 28 novembre et la cérémonie s'est donc directement déroulée à la salle du conseil autour du verre de l'amitié. Une seule maman s'est déplacée et a reçu le diplôme pour son enfant. Depuis 2001, 132 arbres ont été plantés. Mais nous constatons, depuis quelques années, une baisse de la natalité.

Sur la commune

La ville décorée pour les fêtes de fin d'année

Les décorations qui égayent la période des fêtes de fin d'année ont été installées par les services techniques et demeureront en place jusqu'au 10 janvier 2016. Les commerçants ont aussi installé leurs vitrines de Noël dès le début du mois de décembre : notons l'initiative de décoration mise en place par L'atelier



des créateurs et le salon d'esthétique "Le boudoir" dans la Grand-Rue particulièrement réussie. La municipalité tient à remercier tous les commerçants qui œuvrent pour créer une ambiance festive ainsi que Geneviève et Jacques-André Couret qui ont offert à la commune le sapin installé sur la place de



l'église et M. et M^{me} Houzeau, à qui nous devons le magnifique épicéa bleu qui trône sur la place de la République.



Réunion publique sur la loi Notre

Ce sont près de 60 personnes qui ont participé le 26 novembre dernier à la réunion publique organisée par la mairie d'Aspet sur le projet de fusion des intercommunalités. C'est dire l'intérêt des habitants pour les questions concernant les conséquences de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), tant pour la région et le département, mais aussi et surtout que pour les regroupements des intercommunalités selon les propositions du préfet. Après avoir brièvement présenté les grandes lignes de cette réforme (nouvelles compétences des collectivités, calendrier de mise en place des nouvelles

dispositions et modalités d'amendement), c'est le schéma de découpage territorial de l'arrondissement de Saint-Gaudens qui a retenu toute l'attention des habitants.

Si le projet de rationalisation des syndicats intercommunaux n'a soulevé que peu d'objections, en revanche le projet de fusion a suscité de nombreuses questions. Plusieurs objections ont été formulées sur la pertinence du regroupement avec Salies-du-Salat et Saint-Martory et sur la cohérence territoriale de celui-ci, en particulier concernant le risque de déséquilibre face à d'autres regroupements d'une densité de popula-

tion plus élevée. On peut alors s'interroger sur le poids et la représentativité des élus de la commune dans ce cadre-là, ainsi que sur la fiscalité appliquée aux communes. Les participants ont voté à l'unanimité moins une voix pour un regroupement "Grand Comminges".

Le conseil municipal réuni le 14 décembre a émis quant à lui un avis défavorable concernant la fusion projetée avec Saint-Martory et Salies-du-Salat et propose une fusion plus globale regroupant les intercommunalités de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

Élections régionales à Aspet

Résultats du 1^{er} tour

Nombre d'inscrits : 843;

Nombre de votants : 418 ;

Nombre de bulletins blancs : 11 ;

Nombre de suffrages exprimés : 401.

Dominique Reynié : 49 ;

Carole Delga : 179 ;

Jean-Claude Martinez : 1 ;

Christophe Cavard : 9 ;

Gilles Fabre : 1 ;

Yvan Hirimiris : 1 ;

Philippe Saurel : 2 ;

Louis Aliot : 79 ;

Gérard Onesta : 67 ;

Damien Lempereur : 8 ;

Sandra Torremocha : 5.

Résultats du 2^e tour

Nombre de votants : 487 ;

Nombre de bulletins blancs : 8 ;

Nombre de suffrages exprimés : 463.

Dominique Reynié : 59 ;

Carole Delga : 296 ;

Louis Aliot : 108.

Compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre

- Forêt d'Aspet : proposition du projet d'aménagement de la forêt pour 20 ans (2015-2034) établi par l'Office national des forêts comprenant un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, un programme de coupes, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

- Personnel municipal : suite au départ à la retraite de Patrick Cano, agent des services techniques, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe.

Le maire de Salies-du-Salat a demandé de pouvoir bénéficier de la mise à disposition partielle, un jour par semaine pendant quatre mois, de l'agent chargé de l'urbanisme à la mairie d'Aspet, afin de remplacer la titulaire de la mairie de Salies-du-Salat qui sera en congé maternité à partir du 1^{er} février 2016. Le conseil municipal accepte cette demande.

- Frais de fonctionnement de l'école : une demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école d'Aspet de 1 100€ par enfant est demandée aux communes

extérieures pour l'année 2015-2016 pour les enfants non domiciliés sur la commune. Cette participation est réévaluée chaque année en fonction des dépenses réelles du budget école.

- Voirie : suite aux problèmes d'écoulement et de recueil des eaux pluviales au débouché du chemin rural en bordure de la RD5 au bas de la côte de l'avenue Galliéni, le SIVOM, à la demande du conseil municipal, propose de mettre en place un collecteur pluvial, de poser des caniveaux et des bordures neufs et de construire le trottoir en béton. Cet aménagement s'élèvera à 7 550 € HT et devrait être subventionné par le conseil départemental dans le cadre des aides accordées aux travaux dits d'édilité, à hauteur de 40 %.

- Accessibilité des établissements recevant du public (ERP), propriétés de la commune : certaines communes du territoire de la CC3V, dont Aspet, ont décidé de se regrouper afin de programmer, à l'aide d'un bureau d'études, l'agenda de mise en conformité des bâtiments avec la réglementation accessibilité.

Nouveau responsable des services techniques



Depuis le 26 octobre 2015, Stéphane Prey a pris ses fonctions en qualité de chef d'équipe auprès des services techniques de la Mairie et a déjà démontré ses compétences et ses capacités d'encadrement.

Agé de 29 ans, natif de la Picardie et habitant à Seilhan avec son épouse et son fils de 2 ans, Stéphane fait ses premiers pas dès 2003, au SIVOM du Haut-Comminges, en qualité d'agent technique où il enchaîne des emplois d'été. Il y sera recruté en 2006, en qualité d'adjoint technique. Trois ans après, il est nommé responsable des services techniques, encadrant 17 agents. Il obtient le concours d'agent de maîtrise en 2011.

La Municipalité d'Aspet lui souhaite bienvenue.

Recensement de la population

Cette année, le recensement aura lieu sur la commune, du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public. C'est pourquoi il est essentiel que chacun participe.

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle et vous remettra les identifiants pour vous faire recenser en ligne sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous laissera



Les trois agents recenseurs

les questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer. Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil, et vous remercions d'avance pour votre collaboration. En 2015, le recensement en ligne a permis d'économiser 31 tonnes de papier. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas conservés dans les bases de données.



Naissances

Loowen Brousse Lallement, le 9 novembre.

Décès

Magdeleine Nauzes veuve Bernier, le 11 octobre.

André Vinsonneau, le 13 novembre.

Lucien Huillet, le 13 novembre.

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Faisons preuve de civisme...

L'affichage sauvage est interdit et particulièrement sur les équipements publics, d'une part pour des raisons esthétiques, mais avant tout pour des raisons de sécurité (obstruction des grilles d'aération, des serrures et des portes et problème d'identification des ouvrages électriques). Il est passible d'une amende.



Numéros utiles

| | |
|---------------------------|----------------|
| Pompiers | 18/112 |
| S.A.M.U. | 15 |
| Gendarmerie | 05 61 88 40 17 |
| CC3V | 05 61 94 86 50 |
| Déchetterie | 05 61 79 59 47 |
| S.Eaux (Girosp, Gouillou) | 05 61 88 56 64 |
| S.Eaux (Aspet et autres) | 05 62 00 72 80 |
| Camping | 05 61 88 51 55 |
| Bibliothèque | 05 61 88 52 55 |
| Centre de loisirs | 06 72 59 88 26 |
| Trésor public | 05 61 88 40 51 |

BRÈVES

Restos du cœur

La campagne hivernale des Restos du cœur a débuté et se prolongera jusqu'en mars 2016. La distribution de l'aide alimentaire a lieu le vendredi après-midi de 14h à 16h à l'ancien collège d'Aspet. L'inscription a lieu aussi pendant ces horaires de distribution (pensez à apporter vos justificatifs de ressource et de charge). Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le centre de Saint-Gaudens au 09 62 11 93 18.

Report des tournées de ramassage des ordures ménagères

Les tournées de ramassage des ordures ménagères des vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportées aux mercredis 23 et 30 décembre pour le centre-ville d'Aspet. Nous vous rappelons que les containers doivent être sortis la veille au soir du ramassage et enlevés le lendemain.

Rappel d'urbanisme

Nous vous rappelons que toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (remplacement de porte ou de fenêtre, percement d'une

nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur pour la façade...) est soumise à une déclaration préalable déposée en mairie. Les travaux de ravalement de façade nécessitent aussi une déclaration si le bâtiment se situe dans le périmètre d'un monument historique classé. Toute infraction peut entraîner des poursuites, voire même la démolition ou une remise à l'état initial.

Boule du Cagire

L'équipe senior 1 accède au championnat national de 3^e division. L'équipe vétérans est championne du Comminges et a disputé la finale départementale, tout comme l'équipe senior 2 qui est championne du Comminges.



Enfin, l'équipe féminine se maintient en championnat départemental et est championne du Comminges.

Grand prix des communes gourmandes St-Michel

Le 16 juillet dernier, le Tour de France est passé sur la commune d'Aspet. À cette occasion la ville s'était mise aux couleurs de la biscuiterie St-Michel et avait participé au prix de la meilleure madeleine organisé par celle-ci. Aspet n'a malheureusement pas gagné, mais la recette de la madeleine fraise-basilic proposée par Julie est présente dans le petit livre édité par St-Michel à cette occasion.

La bibliothèque municipale vient de faire le changement de documents auprès de la Médiathèque départementale de prêt : livres pour adultes et enfants, CD, DVD, partitions, près de 2000 nouveaux documents vous attendent.

Une lecture sur le thème de Noël, suivie d'un goûter, aura lieu mercredi 23 décembre à 16h pour les enfants jusqu'à 7 ans. N'hésitez pas à vous inscrire au 05 61 88 52 55 ou par mail : bibliothequeaspet@orange.fr

ALAE

En janvier et février 2016, les mernelles participeront aux ateliers suivants : peinture magique, mille et une paillettes, sorties luge au Mourtis, crêpes party, carnaval en folie et atelier Comme au cinéma. Aux primaires seront proposées les activités suivantes : découverte de l'anglais, atelier de copiste, initiation à la vannerie, sorties luge au Mourtis et cinéma au Bois Perché. Tous les enfants bénéficieront de deux sorties à la neige. L'initiation à

l'anglais sera proposée par Taïla Benzeroual, présidente de l'association des Ateliers du temps libre d'Aspet.

La fréquentation est en hausse par rapport à l'année dernière avec une moyenne de 60 enfants chaque mardi après-midi.

L'équipe d'animation souhaite à toutes les familles de bonnes fêtes de fin d'année.

Association Ferus

La commune d'Aspet a mis à la disposition de l'association FERUS un terrain dans le cadre de son programme de plantations, ruches et pollinisation « Api'ours ». C'est un programme complet autour des enjeux pour la biodiversité dans les Pyrénées. À cette occasion, FERUS invite les aspétois à participer à une après-midi de plantation d'arbres fruitiers le samedi 6 février 2016, suivie d'un goûter offert par l'association.

Plus d'informations : 06 46 62 19 47 et à oursferus@gmail.com